

CUB – ASSCUB - CONVENTION FINANCIERE 2012

ENTRE :

✓ **L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (A.S.C.C.U.B)**, association loi de 1901, déclarée en Préfecture le 28 mai 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente Madame **Céline PIVA**, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 2 décembre 2008.

ET

✓ **La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.)** représentée par son Président, Monsieur **Vincent FELTESSE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2011/0197 du 25 mars 2011, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

L'A.S.C.C.U.B et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont signé le 4 janvier 2010 une convention triennale d'objectifs 2010 - 2012 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'A.S.C.C.U.B au profit de ses membres.

Dans le cadre de l'article 2.1 de ladite convention triennale, la Communauté s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à l'Association une subvention annuelle d'un montant de **170 000 €**, dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2012.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel 2012 de l'association étant estimé à 339 272 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € TTC, y compris le remboursement du personnel mis à disposition de l'ASCCUB.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

- le montant prévu de la subvention s'établit à 170 000 €
- un premier acompte de 160 000 € sera versé dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,
- le solde, soit la somme de 10 000 € avant le 30 juin de l'année n +1 et à la réception des documents suivants :
 - les bilan, compte de résultat et annexes détaillés certifiés conformes,
 - un compte rendu d'activités détaillé précisant notamment pour l'association et chaque section le nombre d'adhérents, la liste des actions et manifestations,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel. (voir modèle en pièce jointe : « comparatif budget prévisionnel - budget définitif »).

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RENONCIATION

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2012. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 7 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 8 – PIECES ANNEXES

Sont annexées à la présente convention :

Pièce jointe : Modèle de « comparatif budget prévisionnel – budget définitif »

Annexe 1 : budget 2012

Annexe 2 : bilan adhésions

Annexe 3 : projets associatifs 2012

Fait à BORDEAUX, le

**LA PRESIDENTE DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX
(A.S.C.C.U.B),**

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX,**

C. PIVA

V. FELTESSE

Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en €et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.



**Association
Sportive et Culturelle de la
Communauté urbaine de Bordeaux**

Budget 2012

ASCCUB Bordeaux

Présentation du budget prévisionnel 2012

Le budget prévisionnel 2012 s'inscrit dans le cadre de la convention triennale CUB / ASCCUB et ne diffère donc pas, dans sa ventilation, du budget 2011 les écarts avec ce dernier résultant de divers ajustements des lignes de fonctionnement.

Le budget 2012, arrêté à 169 996 €, est ventilé comme ci-dessous:

- Fonds destinés à la mise œuvre des activités des sections soit 67 396 €,
- Fonds affectés au fonctionnement associatif et gérés par le bureau général soit 102 600 € répartis de la manière suivante :

Charges structurelles

- les salaires et charges de la secrétaire comptable en CDI de droit privé soit 29 300 €
- les salaires et charges de l'agent mis à disposition par la Communauté urbaine de Bordeaux remplissant les fonctions de permanent soit 40 000 €
- les frais fixes de fonctionnement, assurances honoraires comptables, téléphonie..., soit 15 610 €.

Dépenses liées aux activités développées par le bureau général et au soutien des activités des sections soit 17 690 €.

Les activités proposées par l'Association s'inscrivent toujours dans le cadre de la politique sociale que souhaite conduire la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces activités sportives et culturelles permettent aux adhérents de faire des choix en fonction de leurs aspirations et génèrent une certaine mixité sociale, que ce soit à l'interne ou dans la confrontation avec d'autres milieux professionnels publics ou privés.

La subvention sollicitée par l'Association est, en dehors des besoins spécifiques inhérents à sa gestion et à son administration par le bureau général, consacrée à la mise en œuvre des activités et à l'optimisation de la pratique par une réduction des coûts individuels.

Les sections sportives présentent comme habituellement des programmes annuels d'activités permettant aux adhérents de participer à de multiples sorties de type loisir/familial ou plus sportives avec un niveau croissant de difficulté (soit une trentaine environ), ainsi que des rencontres inter services ou inter collectivités pour celles et ceux que la compétition tente.

Le succès rencontré par les tournois inter services, organisés par les sections football, handball, badminton et tennis a conduit à maintenir les fonds nécessaires à leur organisation.

Si certaines sections restent stables en effectifs, d'autres enregistrent de nouveaux adhérents notamment les sections Equitation, Golf et Sports et découvertes dont les budgets ont été adaptés en conséquence.

Comme chaque année une délégation sportive (entre 40 et 50 personnes) participera aux épreuves sportives organisées dans le cadre de la coupe de France UFASEC, qui aura lieu à Lyon.

Les sections culturelles, présentent elles aussi un calendrier d'activités et de rencontres propices à susciter l'intérêt et dont les productions seront l'objet d'expositions.

Au plan des prestations, les besoins se maintiennent notamment pour la billetterie cinéma qui demeure *la* valeur sûre des propositions, mais sur laquelle une réflexion devra toutefois être menée au regard de l'augmentation régulière des tarifs CE (variations de 1,2 à 1,7 € entre prix CE et vente ASCCUB).

Cette situation conduira très certainement à un incontournable ajustement du coût proposé à l'adhérent, qui aura deux conséquences, la première étant bien évidemment le mécontentement des adhérents et la seconde, en rapprochant le prix associatif du prix CE, de réduire le nombre de bénéficiaires qui ne considéreront plus l'offre attractive.

Les fonds d'emploi ont été maintenus, malgré le départ de Lucie Mazelié, intégrée dans l'un des services communautaires. Le souhait du Bureau est en effet de conserver sa capacité de recruter une personne ayant les compétences et les qualités nécessaires pour gérer ce que nous appellerons le « fonds de commerce » de l'Association et soutenir l'action des bénévoles avec l'appui du permanent dont les missions seront redéfinies en ce sens.

Cette démarche vise à poser des bases de fonctionnement plus solides et à conforter le rôle que l'Association doit tenir au sein du collège des acteurs sociaux.

L'année 2012, si sur le plan de l'activité générale ressemblera de beaucoup à l'année 2011, devrait connaître une remise à niveau de ses processus de fonctionnement que les membres du bureau entendent bien mener à son terme.



Budget global

26
2012

compte général	sous compte général	intitulés	
151		Provisions pour risques et charges	
	1518	Autres provisions pour risques	3 450,00
512		BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES	
	5120	Banques	
606		Achat non stocké de matières et fournitures	
	6061	Fournitures non touchables (eau, énergie, carburant)	1 900,00
	6063	Fournitures et petit équipement	15 770,00
	6064	Fournitures administratives	460,00
607		Achat de marchandises	
	6070	Achat marchandises consommables	76 243,00
611		Sous-traitance générale	
	6110	Sous traitance informatique	
613		Locations	
	6135	Locations mobilières	7 450,00
615		Entretien et réparation	
	6152	Biens immobiliers	100,00
	6155	Biens mobiliers	100,00
616		Primes d'assurances	
	6161	Primes d'assurances	5 650,00
618		Divers	
	6183	Documentation technique	665,00
	6188	Autres frais divers	870,00
622		Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
	6228	Rémunération professeur, comptable	15 440,00
623		Publicité, publications, relations publiques	
	6234	Cadeaux, trophées, récompenses	8 930,00
625		Déplacements, missions, réceptions	
	6251	voyages et déplacements	43 500,00
	6257	Réceptions	2 465,00
626		Frais postaux et frais de télécommunications	
	6260	Frais postaux et frais de télécommunications	3 695,00
627		Services bancaires et assimilés	
	6278	Autres frais et commissions sur prestations de services	140,00
628		Autres services extérieurs divers	
	6281	Adhésions fédération	4 046,00
	6282	Participation à des manifestations sans rapport avec l'activité de la section	
		Tournoi UFASEC	8 000,00
	6283	Participation à des manifestations en rapport avec l'activité de la section	69 073,00
641		Rémunération du personnel	
	6411	Salaires et appointements	20 000,00
	6412	Congés payés	1 800,00
645		Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
	6451	Cotisations à l'URSSAF	5 000,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite et de prévoyance	
		MEDERIC	1 500,00
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	
		ASSEDIC	1 000,00
647		Autres charges sociales	
	6475	Médecine du travail, pharmacie	425,00
64		Autres charges de personnel	
	6475	Agent CUB mis à disposition	40 000,00
661		Charges d'intérêt	
	6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement	
		Intérêts bancaires, agios	1 200,00
671		Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	400,00
	0,00		
	-11344,00		
		total	339 272,00

→

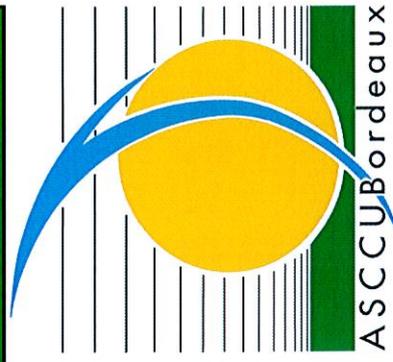
707	7070	Vente de marchandises	
		Vente de marchandises consommables	58 918,00
708		Produits des activités annexes	
	7080	Encaissements divers	78 073,00
	7080	Encaissements des adhésions ASCCUB	18 000,00
740		Subvention d'exploitation	
	7410	Encaissement subvention	169 996,00
		reports	2 585,00
	7402	Sponsoring, dons	11 200,00
771		Produits exceptionnels sur opération de gestion	
	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	500,00
		total	339 272,00

↵

Bilan adhésions 2010

Adhésions total : **1040** 100,00%

CATEGORIES	
Adhésions internes :	824 79,23%
Adhésion externes :	216 20,77%
Adhésions billetterie :	515 49,52%
Adhésions vidéo :	10 0,96%
Adhésion section total	526 100,00%
% adhésion section :	50,58 %



	Internes	%	Agents Commu nautaire	%	Enfants	%	Conjoints	%	Retraités	%	Mairie	%	Externes	%
Adhésions Aquarelle :	13	2,47%	6	76,92	0	0,00%	0	0,00%	4	30,77%	0	0,00%	3	23,08
Adhésions Badminton :	30	5,70%	29	96,67	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	3,33
Adhésions Cyclisme :	41	7,79%	12	51,22	2	4,88%	1	2,44%	6	14,63%	0	0,00%	20	48,78
Adhésions Equitation :	50	9,51%	15	90,00	21	42,00%	5	10,00%	0	0,00%	0	0,00%	4	8,00
Adhésions Football :	40	7,60%	11	42,50	2	5,00%	0	0,00%	3	7,50%	1	2,50%	23	57,50
Adhésions Golf :	41	7,79%	18	58,54	0	0,00%	2	4,88%	4	9,76%	0	0,00%	17	41,46
Adhésions Handball :	14	2,66%	12	85,71	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	14,29
Adhésions Karting :	22	4,18%	13	72,73	1	0,00%	1	4,55%	1	4,55%	0	0,00%	6	27,27
Adhésions Pêche :	144	27,38%	8	12,50	2	0,00%	0	0,00%	6	4,17%	2	1,39%	126	87,50
Adhésions Pelote Basque :	12	2,28%	7	58,33	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	41,67
Adhésions Pétanque :	21	3,99%	13	100,00	2	9,52%	3	14,29%	3	14,29%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Photo :	4	0,76%	2	100,00	0	0,00%	0	0,00%	2	50,00%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Montagne :	25	4,75%	17	80,00	2	8,00%	1	4,00%	0	0,00%	0	0,00%	5	20,00
Adhésions Sport et découverte :	24	4,56%	14	83,33	0	0,00%	4	16,67%	1	4,17%	1	4,17%	4	16,67
Adhésions Tennis :	40	7,60%	12	100,00	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00
Adhésions Voyage :	5	0,95%	5	100,00	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00

Présentation des projets associatifs pour l'exercice 2012

Les activités proposées par l'Association s'inscrivent toujours dans le cadre de la politique sociale que souhaite conduire la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ces activités sportives et culturelles permettent aux adhérents de faire des choix en fonction de leurs aspirations et génèrent une certaine mixité sociale, que ce soit à l'interne ou dans la confrontation avec d'autres milieux professionnels publics ou privés.

La subvention sollicitée par l'Association est, en dehors des besoins spécifiques inhérents à sa gestion et à son administration par le bureau général, consacrée à la mise en œuvre des activités et à l'optimisation de la pratique par une réduction des coûts individuels.

Les sections sportives présentent comme habituellement des programmes annuels d'activités permettant aux adhérents de participer à de multiples sorties de type loisir/familial ou plus sportives avec un niveau croissant de difficulté (soit une trentaine environ), ainsi que des rencontres inter services ou inter collectivités pour celles et ceux que la compétition tente.

Le succès en 2011 des rencontres inter services, a conduit les responsables des sections à les reconduire en 2012 ; tel est le cas pour le football, le handball dont la réussite du tournoi a amené des effectifs supplémentaires.

Si certaines sections restent stables en effectifs, d'autres enregistrent de nouveaux adhérents notamment la section Sports et découvertes qui enregistre une augmentation croissante de coureurs supplémentaires, et la section équitation qui depuis la 3^{ème} année note une progression d'effectif également, une dizaine, liée à l'effort de la section pour promouvoir l'équitation pour les enfants des agents communautaires.

Par contre, quelques sections rencontrent des difficultés liées à des problèmes de disponibilité de sites.

La section badminton, d'une part, qui malgré des effectifs constants se heurte à nouveau cette année à un souci de disponibilité avec l'organisme louant leur salle AXEL VEGA - Mériadeck Bordeaux.

Puis, d'autre part, la section foot, utilisant les terrains du Stade Caillau à Blanquefort, a rencontré des difficultés lors de sa reprise en août 2011. Les terrains étant en très mauvais état, les joueurs ont été contraints de recevoir leurs adversaires sur des terrains de la ville de Bordeaux moyennant une indemnité non prévue dans le budget prévisionnel. La ville de Blanquefort a toutefois engagé des travaux afin que nos joueurs puissent utiliser les terrains en début d'année 2012. Néanmoins, il s'agit d'une solution temporaire, une réflexion est en cours avec les différents acteurs et moi-même afin de mutualiser nos ressources avec d'autres structures.

Et enfin, la section pêche qui depuis 2010, suite à la fermeture de l'Étang de Villenave d'Ornon en raison de mesure de précaution afin de garantir la sécurité, a perdu 40 % de ses effectifs. Dans un souci de sauvegarde de la section, et après négociations avec les services opérationnels communautaires et l'appui d'élus certains aménagements transitoires ont été engagés. Toutefois, un projet plus pérenne pour améliorer la sécurité, l'entretien et l'aménagement des bords de plans d'eau rendus difficiles par les membres de la section pêche sera présenté en parallèle à l'administration pour les 3 biefs, Blanquefort, Mérignac et Villenave d'Ornon afin d'ouvrir au public tant communautaire que des villes adjacentes.

À noter cette année la participation de l'ASCCUB de la 32^{ème} Coupe de France UFASEC. Celle ci est organisée par la délégation de Lyon les 18, 19 et 20 mai 2012. Elle présente 11 disciplines dont : le tennis, la pêche, l'athlétisme, le football, la pétanque, la randonnée, le tennis de table, le handball, les boules lyonnaises et le tir à l'arc.

Les sections culturelles présentent elles aussi un calendrier d'activités et de rencontres propices à susciter l'intérêt et dont les productions seront l'objet d'expositions.

Par ailleurs, des activités « en mode expérimentale » ont été lancées par le Bureau Général de l'ASCCUB telles que le parachutisme, le squash. Elles ont connu un franc succès et seront reconduites sur 2012 toujours en phase expérimentale afin d'évaluer leur viabilité sur le long terme. Nous proposerons également des séjours ski, et sports de glisse pour les plus jeunes et les adultes selon un partenariat initié avec l'A.S.P.T.T.

Au plan des prestations, une nouvelle formule a été lancée dès 2010. En raison d'un succès exponentiel de la billetterie cinéma, représentant un coût pour le bureau général, par votes favorables en assemblée générale du 15 décembre 2009, une participation des adhérents à hauteur de 15€ supplémentaire à la cotisation annuelle de l'ASCCUB (15€) a été mise en place dès 2010. Après un démarrage timide au premier trimestre de l'année dernière, la nouvelle formule a trouvé son public très rapidement. Cette cotisation a permis notamment de proposer en plus de tickets cinéma à tarifs préférentiels, des billets à des spectacles, sorties, concerts... tenues à Bordeaux et à la CUB.

La réflexion globale sur le fonctionnement de l'association initiée l'année dernière n'a pas pu voir le jour en raison d'une baisse de la mobilisation des « forces vives ». La réorganisation des services communautaires a conduit à une démobilité du personnel volontaire en raison d'une forte mobilité des agents. Toutefois, si les effectifs nous le permettent, il nous sera possible de reprendre cette réflexion pour objectif final de déboucher sur de nouveaux statuts, un nouveau règlement interne général et des règlements internes de sections.

L'année 2012 essaiera de proposer de nouveau la revue annuelle d'activité, revue qui repartait en 2009 de ses cendres après plusieurs années d'interruption du fait de la rupture prématurée du contrat par le prestataire (liquidation judiciaire).

Toujours plus proche des adhérents, en 2009 l'ASCCUB avait lancé des permanences dans les différents sites extérieurs de la CUB. Elle continuera son effort malgré les difficultés que rencontre le permanent pour avoir une mise à disposition d'un véhicule CUB. Le système D permet toutefois d'honorer les engagements et espère les renouveler pour 2012.

Enfin, le site Internet de l'ASCCUB connaîtra quant à lui un rafraîchissement si les moyens humains nous le permettent toujours autant.

Céline PIVA
Présidente

